

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
02 avril 2024	Habitant d'Argentré	<p>Dans le chapitre 2 "Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité", je suis surpris de ne rien voir sur le développement des infrastructures de mobilité douce.</p> <p>En particulier, pour ce qui concerne les déplacements domicile-travail à vélo, une ambition légitime serait de viser une continuité des trajets sécurisés. Mais cela ne suffit pas. Pour que les actuels automobilistes deviennent des usagers du vélo au quotidien, il faut aussi leur proposer des solutions de stationnement sécurisées et adaptées à tous les gabarits de vélos, notamment les cargos biporteurs, plus longs, ou les tricycles et triporteurs, plus larges.</p> <p>La réflexion sur les parcours à vélo doit prendre en compte une notion comportementale importante : dans la majorité des cas, pour qu'un automobiliste abandonne sa voiture au profit d'un vélo, il faut que les nouvelles solutions proposées apportent un avantage évident. En particulier, le trajet à vélo doit comporter moins de contraintes que le trajet équivalent en voiture (temps de trajet, sécurité, stationnement...).</p>	<p>Laval Agglomération prend acte de cette contribution.</p> <p>Le Plan de Mobilité Simplifié devra mettre en exergue les besoins en matière de mobilité du territoire, notamment en ce qui concerne les infrastructures de mobilité douce ou actives.</p> <p>La fiche action dédiée au Plan de Mobilité Simplifié sera amendée pour faire apparaître plus distinctement la prise en compte de la mobilité douce, la mobilité inclusive, le stationnement dans son élaboration.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Compléter par des objectifs de stockage carbone	<p>Laval Agglomération apporte une réponse favorable à cette recommandation.</p> <p>La Stratégie sera complétée avec la participation du territoire autant que possible à l'atteinte des objectifs de stockage carbone à l'échelle nationale (volet biodiversité, eau, bocage, domaine agricole...) en privilégiant le stockage par la biomasse et les sols.</p>

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Compléter par des objectifs d'adaptation au changement climatique	<p>Laval Agglomération apporte une réponse favorable à cette recommandation.</p> <p>La Stratégie sera complétée avec la participation du territoire autant que possible à accompagner l'adaptation des populations, la biodiversité, du territoire et des collectivités aux nouvelles conditions climatiques. Elle s'engage à renforcer les connaissances des conditions climatiques et leurs conséquences et les partager. Elle s'engage également à identifier des actions opérationnelles d'adaptation et de résilience et à mobiliser tous les acteurs concernés.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	La priorisation des actions aurait pu être affinée en fonction des priorités que vous avez identifiées dans votre projet de transition	<p>Laval Agglomération apporte une réponse défavorable à cette recommandation.</p> <p>La priorisation des actions a été réalisée en Comité de Pilotage puis validée par les instances communautaires, elle ne sera pas remise en cause.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Adapter les objectifs de la stratégie avec la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour	<p>Laval Agglomération apporte une réponse défavorable à cette recommandation.</p> <p>La cimenterie Holcim de Saint-Pierre-la-Cour fait partie de la démarche de décarbonation des industries fortement carbonées au niveau national, d'où le choix de ne pas mobiliser au niveau local. Le risque est de dénaturer les priorités et les enjeux au regard des capacités du territoire à agir (compétences, partenaires, ...). La justification apparaît dans le Résumé Non Technique et le diagnostic.</p>

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Créer une fiche action dédiée à la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour	<p>Laval Agglomération apporte une réponse défavorable à cette recommandation.</p> <p>La cimenterie Holcim de Saint-Pierre-la-Cour fait partie de la démarche de décarbonation des industries fortement carbonées au niveau national, d'où le choix de ne pas mobiliser au niveau local. Le risque est de dénaturer les priorités et les enjeux au regard des capacités du territoire à agir (compétences, partenaires, ...). La justification apparaît dans le Résumé Non Technique et le diagnostic.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Mettre en cohérence le futur plan de mobilité simplifié avec les territoires voisins	<p>Laval Agglomération apporte une réponse favorable à cette recommandation.</p> <p>La fiche action dédiée au Plan de Mobilité Simplifié sera amendée pour faire apparaître la mise en cohérence prévue avec les politiques de mobilité des collectivités voisines, le département et la région. Par ailleurs, Laval Agglomération participe au Contrat Opérationnel de Mobilité avec le territoire des Coëvrons.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Intégrer le Plan d'Adaptation au Changement Climatique dans le PCAET	<p>Laval Agglomération apporte une réponse favorable à cette recommandation.</p> <p>Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique étant une action qui sera mise en œuvre dans le cadre du PCAET, il a été fait le choix au départ de ne pas l'intégrer directement dans l'élaboration du PCAET. Les objectifs "Adaptation au Changement Climatique" pourront néanmoins être intégrés lors de l'évaluation à mi-parcours et lors de l'évaluation finale à 6 ans.</p>
18 mars 2024	Préfecture des Pays de la Loire	Présenter des objectifs biannuels de réduction des émissions de polluants atmosphériques	<p>Laval Agglomération apporte une réponse favorable à cette recommandation.</p> <p>La Stratégie sera complétée avec des objectifs tous les 2 ans.</p>

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
15 avril 2024	Habitante d'Ahuillé	<p>Il y a de très bonnes idée dans votre plan climat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une sobriété de l'éclairage public - Mettre en place un projet alimentaire territorial <p>Et de très mauvaises:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décarboner les véhicules : la recharge des batteries se fait avec l'aide des centrales à gaz et à charbon : la pollution augmente! - Installer de nouvelles éoliennes : celles-ci ne marchent pas en cas de grands froids ou de grandes chaleurs, c'est-à-dire aux moments où elles seraient les plus utiles. Leur installation disséminée est également un non-sens, outre qu'elles sont nocives pour les humains et les animaux. 	<p>Laval Agglomération prend acte de cette contribution.</p> <p>Laval Agglomération se met en corrélation avec les objectifs nationaux de transition de la flotte automobile vers des véhicules électriques, moins émetteurs de CO₂. En parallèle, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale permettra d'alimenter ces véhicules, tout en travaillant sur la sobriété énergétique.</p> <p>Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR) devra permettre de cadrer le développement des EnR, toutes filières confondues, afin de générer un mix énergétique varié pouvant répondre aux besoins du territoire.</p>
24 avril 2024	Habitante de Laval	<p>Bonjour et bravo pour le travail effectué pour l'établissement de ce PCAET !</p> <p>Je me permets 3 remarques suite à la lecture du résumé non technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la partie mobilité : les possibilités de stationnement autour de la gare sont-elles être repenser ? En effet une voiture n'a pas le droit de rester stationner plus de 5j au même endroit / cependant cela empêche les gens n'ayant pas de garage et habitants loin de la gare de laisser sa voiture 1 semaine par ex - sur la partie production ENR : on voit dans votre graphique une augmentation significative de la production éolienne à partir de 2041. Pourquoi cette date ? Pourquoi pas avant sachant que les zones d'accélération sont en cours de publication, que des Zips existent sur Laval agglo et que l'urgence climatique et de décarbonations est imminente - sur le suivi et les indicateurs, le tableau de suivi sera-t-il rendu public ? À minima à intervalles réguliers ? Cela pourrait être intéressant <p>Vous remerciant de l'attention bienveillante portée aux remarques des citoyens</p>	<p>Laval Agglomération prend acte de cette contribution.</p> <p>La ville de Laval et Laval Mayenne Aménagement seront destinataires de cette remarque, en tant que maître d'ouvrage de la ZAC de la Gare et gestionnaire du stationnement de la ville de Laval. De plus, le Plan de Mobilité Simplifié et les documents cadre en matière d'urbanisme (SCoT-PLUi) devront mettre en exergue les besoins en matière de mobilité du territoire, notamment en ce qui concerne le stationnement.</p> <p>Concernant la production énergétique issue de la filière éolienne, la date de 2040 correspond à un délai qui semble raisonnable compte tenu des délais de procédures, des travaux, pour un dossier qui serait déposé prochainement.</p> <p>Aujourd'hui les modalités de communication des résultats du suivi des indicateurs ne sont pas définies. A minima, les résultats de l'évaluation à mi-parcours devraient être publiés.</p>

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
01 mai 2024	Habitant de La Chapelle-Anthénaise	Suite à la récente consultation citoyenne sur les ZAE nR dans ma commune (La Chapelle Anthénaise), je viens confirmer mon désaccord profond à tout projet d'implantations éoliennes sur le territoire de ma commune. Tout le monde sait aujourd'hui que les éoliennes ont un impact négatif sur l'Homme et un élu ne peut plus ignorer ces conséquences sanitaires désastreuses, en sus de celles écologiques. Là où sont implantées des éoliennes, combien de personnes ont dû déménager pour des raisons de santé sans pour autant pouvoir vendre leur maison ! Quelle sera la valeur de mon bien au pied de plusieurs éoliennes ? Comment pourrais-je vivre dans ce cadre ? Le bruit des pales, la lumière clignotante, un paysage de bocage détruit... Quelle vie m'offririez-vous ?	Laval Agglomération prend acte de cette contribution. La stratégie validée du Plan Climat doit répondre aux objectifs nationaux de décarbonation des consommations énergétiques et au développement des énergies renouvelables locales. En ce qui concerne le déploiement de parcs éoliens, aucun projet n'a été déposé à ce jour. Le déploiement sera soumis à toutes les procédures réglementaires nécessaires. Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR) devra permettre de cadrer le développement des EnR, notamment vis-à-vis de leur intégration paysagère.
01 mai 2024	Habitante de La Chapelle-Anthénaise	Comme indiqué lors de la consultation sur les ZAE nR initiée en février 2024 à La Chapelle-Anthénaise, je m'oppose fermement à la défiguration de notre campagne et de son bocage et aux nuisances auprès de ses habitants et de sa faune par l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques (à moins que ces panneaux ne soient placés dans des zones déjà bétonnées et qu'ils ne sacrifient pas des terres agricoles et des horizons champêtres). Concernant les éoliennes, il est tout à fait déraisonnable et irrespectueux de venir couler des tonnes de béton et de mutiler à tout jamais la beauté et la quiétude de nos paysages par l'installation de ces tours infernales ! Nous avons fait le choix de nous installer à La Chapelle-Anthénaise pour son cadre et sa qualité de vie. Comme nombre d'habitants soucieux de préserver leur cadre de vie et leur territoire, je manifeste mon désaccord complet contre l'implantation d'éoliennes sur la commune et rappelle que le conseil municipal s'est d'ailleurs déjà positionné contre à deux reprises (juin 2023 et mars 2024).	Laval Agglomération prend acte de cette contribution. La stratégie validée du Plan Climat doit répondre aux objectifs nationaux de décarbonation des consommations énergétiques et au développement des énergies renouvelables locales. En ce qui concerne le déploiement de parcs éoliens, aucun projet n'a été déposé à ce jour. Le déploiement sera soumis à toutes les procédures réglementaires nécessaires. Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR) devra permettre de cadrer le développement des EnR, notamment vis-à-vis de leur intégration paysagère.

Date	Contributeur	Contribution NB : Les contributions sont reportées sans modification ni correction.	Commentaire et réponse de Laval Agglomération
01 mai 2024	Habitant de Laval Agglomération	<p>Il faudrait inciter les particuliers à ne pas utiliser leur voiture quand cela n'est pas indispensable. En effet je remarque que nombre de personnes utilisent leur véhicule pour des déplacements très court. Par exemple j'ai plusieurs voisins qui prennent leur voiture pour aller acheter leur pain alors que la boulangerie est à 10 minutes à pied (même le dimanche !). Pour cette communication il faudrait culpabiliser ces personnes, car elles ne veulent pas comprendre l'intérêt de ne pas prendre leur véhicule. D'ailleurs pourquoi ne pas fermer les centres-bourg les dimanches des villages de l'agglo (L'Huisserie, Changé...) qui ont des parkings à proximité du centre pour les habitants plus éloignés, afin que ces personnes se rendent compte de l'intérêt de se déplacer à pied ou en vélo.</p> <p>- J'ai aussi remarqué que les livreurs qui distribuent les colis chez les particuliers laissent le moteur de leur utilitaire en route le temps de la livraison, qui sont des vieux diesels (donc très polluants !) alors qu'ils restent souvent plusieurs minutes hors de leur véhicule lors de ces livraisons. Il faudrait donc communiquer auprès des sociétés de livraisons qui emploient ces chauffeurs afin qu'ils motivent leurs chauffeurs d'éteindre leur moteur le temps de la livraison.</p>	<p>Laval Agglomération prend acte de cette contribution.</p> <p>Le Plan de Mobilité Simplifié devra mettre en exergue les besoins en matière de mobilité du territoire, notamment en ce qui concerne la communication, la sensibilisation des usagers. De plus, le traitement de la logistique du dernier kilomètre et le relais auprès des acteurs économiques est prévu.</p>
02 mai 2024	Président d'Association	<p>Dans le cadre de la consultation du PCAET de Laval Agglomération, l'association Bocage Patrimoine Environnement vient par la présente vous exprimer sa position quant à certains projets d'installation des Énergies renouvelables. L'association a en effet pour vocation de préserver, défendre et promouvoir l'amélioration des sites et des paysages, prévenir et lutter contre la dénaturation et l'industrialisation des espaces et paysages ruraux, notamment par l'implantation d'éoliennes ainsi que les équipements qui leurs sont liés.</p>	<p>Laval Agglomération prend acte de cette contribution.</p> <p>La stratégie validée du Plan Climat doit répondre aux objectifs nationaux de décarbonation des consommations énergétiques et au développement des énergies renouvelables locales.</p> <p>En ce qui concerne le déploiement de parcs éoliens, aucun projet n'a été déposé à ce jour. Le déploiement sera soumis à toutes les procédures réglementaires nécessaires.</p> <p>Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDE EnR) devra permettre de cadrer le développement des EnR, notamment vis-à-vis de leur intégration paysagère.</p>